Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 056-215601048-20260409-DELIB2026_18-DE

Département du **MORBIHAN**
Arrondissement de **LORIENT**

MAIRIE DE LANVAUDAN

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LANVAUDAN, pendant l'année 2026

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à 18 heures 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick LE CALOCH, Maire.

Présents : LE CALOCH Patrick, PATIN Hélène, LE QUAY Michel, SALAÜN Nicole, EMERY Morgan, HORELLOU Pierre, LE BOLAY Chantal, GRAIGNIC Béatrice, MAES Tatiana, MARLIERE David, LUBAC Alexandre, RACAPE Sonia, MANTRANT Jane.
Absents ayant donné procuration : LE CORRE Floriane donne pouvoir à GRAIGNIC Béatrice, OGER François à PATIN Hélène.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. Les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire, Madame Sonia RACAPE désignée pour remplir ces fonctions les accepte et prend place au bureau en cette qualité.
Date de convocation : 4 avril 2026

2026/18 : Désignation des délégués : CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune de Lanvaudan est affiliée au CNAS, ce qui permet aux agents de bénéficier d'une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, « chaque adhérent désigne un représentant du collège des élus et un représentant du collège des bénéficiaires pour siéger à l'Assemblée départementale. Ils sont élus pour une durée égale à la durée du mandat municipal. Ils siègent à l'Assemblée Départementale annuelle et procèdent à l'élection des membres du Conseil d'administration et des membres des bureaux départementaux, fonctions auxquelles ils sont éligibles ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir procédé à l'appel à candidature, le conseil municipal :

- Désigne Mme Hélène PATIN, représentant du collège des élus.
- Désigne Mme Elodie DUBERNET, représentante des bénéficiaires.

Votants : 15	Pour : 14	Abstention : 1	Contre : 0

Certifié exact, pour copie conforme

Monsieur le Maire,
Patrick LE CALOCH

MAIRIE DE LANVAUDAN
56240 MORBIHAN

La secrétaire de séance,
Sonia RACAPE